L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.

SAMEDI, 9 OCTOBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

PERDU.

PERDU—Un sathchel en peau noire contenant $1200 dans la rue de Chartres, de Ste Anne à l'Evêché. La personne qui le rapportera chez Mme Adam, 66 rue Port ou à l'ABEILLE, recevra une récompense de $200. oct8—3f

A VENDRE.

A vendre, pour cause de maladie du propriétaire, une pharmacie centralement située et faisant de bonnes affaires. S'adresser J. V., bureau de l'ABEILLE. 6 oct—1 sem

A vendre pour cause de réparations, une buvette (Bar-Room) de premier ordre, faisant de bonnes affaires. S'adresser à Geo. Germann, 24 rue de l'Union. 29sept—1sem.

A vendre—Grand Pleyel droit, $250; bargain chez Werlein, 135 Canal. 26 sept—1m

DEMANDES.

Deux demoiselles qui ont gradué dans une des meilleures écoles de la ville, s'offrent pour donner des leçons d'Anglais à des demoiselles, messieurs, ou enfants, à domicile ou chez elles, No. 167 rue Richard, entre Magasins et Constance. Dans la même maison se font toutes espèces de broderies mexicaines. 21sep—1m

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir ici verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er sept—

Bureau de la Compagnie du Bienville Oil Works.—Nouvelle-Orléans.—L'élection annuelle pour six directeurs de cette compagnie, pour servir pendant l'année prochaine, aura lieu au bureau de MM. Desforges, Jung & Cie, No 34 rue Carondelet, le LUNDI, 11 octobre 1886, entre 11 heures A. M. et 2 P. M.

ERNEST LANDRY, Jr., Secrétaire.

28 sept—au11oct

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de G. M. Bayly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No. 18,477.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par G. M. Bayly, Jr., exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte provisoire.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

9 oct—9,13,17.

Charles H. Breen vs. Ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 18,170—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de Charles H. Breen et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Jos. Batt, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué, et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour,

W. J. McGEEHAN, Greffier.

6 oct—6 10 15

Succession de Armand Tournon.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,833—Division E—Attendu que Constant Tournon a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Armand Tournon décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

8 oct—8,13,17

Succession de A. A. Mouton.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 10 180—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Charles Hernandez, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

8 oct—8 13 17

Succession de John B. Hyams.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 8,506—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry M. Hyams, administrateur de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

30 sept—30—5 9 oct

Succession d'Albert C. Mace.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 15 984—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Albert C. Mace, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

30sept—30 oct 5 9

Henry Montreuil vs. Ses Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 17,467—Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Henry Montreuil et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Henry Montreuil, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

30 sept—30—5,9 oct

VENTES PAR LE SHERIF.

Léon M. Carter vs. l'Etat de la Louisiane.

PREMIÈRE COUR JUDICIAIRE DE DISTRICT, Paroisse de Caddo.—No. 1649.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Première Cour Judiciaire de District de la Paroisse Caddo, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 21 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Tous les droits titres et intérêts, réclamations que demande le défendant l'Etat de la Louisiane, dans succession Kate Townsend, décédée, comme héritier de la dite succession, étant ouverte et maintenant sous l'administration de la Paroisse d'Orléans et dans tous les meubles et immeubles dont dite succession se compose, estimés conformément à un inventaire déposé dans les archives de la dite succession pour la somme de $90,888.15 et se composant conformément au dit inventaire en propriétés personnelles comme suit:

Meubles de chambre de la défunte de $888.40, meubles au local No. 40 rue Bassin, $3,200 35; comptant $2,624.15, bijoux $3,942.50; réclamation $232.75, et immeubles comme suit:

1° Un certain morceau ou portion de terre portant les numéros municipaux 38 et 40 rue Bassin, situé dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Commune, Bassin, Franklin et Gasquet, mesurant 42 pieds 8 pouces et 3 1/2 lignes de face à la rue Bassin sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes et s'étendant à la rue Franklin sur laquelle elle a une façade de 42 pieds 8 pouces, étant les lots de terre désignés par les lettres B et C sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire, le 22 juillet 1870, estimé pour $10,000, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Ainsi que deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la Nouvelle Orléans, dans l'îlet borné par les rues Commune, Carondelet, St. Charles et Canal, désignés comme lots Nos. 3 et 4 sur un plan dressé par H. Grant, voyer, annexé à un inventaire pris par F. Grima, notaire, le 12 février 1841. Le dit lot No. 3 mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles, et le lot No. 4 mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue Carondelet sur une largeur dans le fond de 18 pieds 3 pouces et 100 pieds de profondeur et les lots sont bornés dans le fond par une allée en usage pour les dits lots et autres qui font face à la dite allée, estimé à $45,000.

3° Ainsi qu'un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 191 rue Gravier, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Baronne et Carondelet, désigné par la lettre "A" sur un plan fait par Arthur De Armas, voyer, le 7 janvier 1881, mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, estimé à $22,000.

4° Ainsi qu'un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Clio, Prytania, Calliope et St-Charles, désigné comme lot numéro 15 sur un plan dressé par C. F. Zimpel, voyer, en date du 24 janvier 1833 et mesurant, au pied américain, 29 pieds de face à la rue Clio sur une profondeur de 159 pieds et 2 pouces, entre lignes parallèles, estimé à $3000.

Cette saisie étant une saisie de tout l'intérêt de l'Etat de la Louisiane dans ladite succession de Kate Townsend comme seul héritier de ladite succession, et étant sujet à toutes dettes dues par ladite succession et de tous les frais de toute sorte, et toutes les charges qui peuvent peser sur cette succession.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif civil de la paroisse d'Orléans.

18sept—18 25—oct2 9 16 21

BASILE BARES,

84 Rue Royale, N. O.

Facteur et accordeur de Pianos, et réparations en générale de Pianos et Orgues.

ANNONCE à sa nombreuse clientèle et aux Pianistes qu'il vient de recevoir de la maison Müller de Paris des feutres, des Peaux, des draps des Ivoires, ainsi que les célèbres cordes en acier et métalliques de W. Smith & Son, de Warrington, Angleterre. Les ordres de la ville et de la campagne seront promptement remplis dans le plus bref délai.

Seul agent des célèbres Pianos de Gaveau, de Paris, avec le système en fer Breveté et médaillé pour la tenue de l'accord.

1 nov—

GROS LOT

$75.000

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

G. T. Beauregard

J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE K.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 12 OCTOBRE 1886,

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$75,000,	soit	$75,000
1 Lot de	25,000,		25,000
1 Lot de	10,000,		10,000
2 Lots de	6,000,		12,000
5 Lots de	2,000,		10,000
10 Lots de	1,000,		10,000
20 Lots de	500,		10,000
100 Lots de	200,		20,000
300 Lots de	100,		30,000
500 Lots de	50,		25,000
1,000 Lots de	25,		25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit ... $6,750

9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit ... 4,500

9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit ... 2,250

1,967 Lots se montant à ... $265,500

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New York, ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express à nos frais.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L'ABEILLE

—DE LA—

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

—ET—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville.

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 [illegible] 73

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Groceries, Vins, Liqueurs.

Mme Vve S. C. Kerr vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,814—En vertu d'un ordre de vente en date du 5 octobre 1886, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 18 octobre 1886, à 10 heures et demie du matin, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Tout le contenu, installations, etc. de la grocerie située à l'encoignure des rues Chippewa et Joséphine; le tout conformément à un inventaire enregistré dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

6 oct—6 7 12 16 17

AVIS AUX CREANCIERS

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Vve S. C. Kerr vs. ses créanciers.—No 18,814—Ordre de Cour—Que la cession des biens de la pétitionnaire, Mme Vve Stephine C. Kerr, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Bussière Rouen, notaire en cette ville, le MERCREDI, 13me jour d'octobre 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires de la dite pétitionnaire et pour nommer un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle Orléans, le 30 septembre 1886.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme,

JAMES D. RANKIN, député greffier.

1er oct—3f au 13 oct

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Peter Buts vs. ses Créanciers—Division — No. 18,790—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Peter Buts soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit tenue et convoquée pardevant Benjamin Ory, Esq., notaire en cette ville, le JEUDI, 28me jour d'octobre 1886, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires dudit pétitionnaire et d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises; et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, que Ernest T. Florance, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.

Nouvelle Orléans, 24 septembre 1886.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

Pour copie conforme,

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

26sept—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Henry Spillman vs ses créanciers—No 18,641—Division C—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Henry Spillman, insolvable, soit convoquée pardevant J. Duvigneaud, notaire en cette ville, le 1me jour d'octobre 1886, à 11 heures A. M., pour élire un syndic à la place de William Drott, ci devant élu et pour voter sur toutes autres affaires qui pourront leur être soumises.

Nouvelle-Orléans, 21 septembre 1886.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, Division C, absent en congé.

Pour copie conforme.

JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

26 sept—3f en 10 j

QUATORZIEME

Etat de Situation Annuel

—DE LA—

Compagnie d'Assurances du Peuple

De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, la compagnie publie le bilan suivant pour l'année finissant le 31 Déc. 1885:

PRIMES REÇUES:

Sur risques d'incendie	$167,769 64	
Sur risques de rivière	10,911 57	
Sur risques de mer	4,400 46	
		$183,081 67
Ajoutez les primes non acquises de 1884		32,854 95
		$215,936 62
Moins primes remboursées et réfactions	$42 005 41	
Réassurances	7,956 66	
		49,962 07
Primes nettes		$165,974 55
Pertes, etc., durant la même période—		
Sur incendies	$115,723 01	
Sur les rivières	3,440 65	
Sur les mers	1,289 30	
Taxes	1,978 06	
Bureau des réassureurs	1,829 39	
Dépenses, etc., moins l'intérêt et le sauvetage	9,437 08	
		$133,707 49
		$32,267 06

ACTIF.

Comptant	$9,667 20
Primes en cours de perception	29,812 46
Biens immobiliers	36,782 45
Bons, actions de banques et autres	38,096 26
Meubles de bureau et installation	2,370 25
Billets garantis par nantissements	4,699 68
Billets garantis par hypothèques	15,096 26
Billets à recevoir à courtes échéances	3,905 46
	$141,430 06

Le tableau qui précède est une copie exacte des livres de la Compagnie.

ERNEST FRAGST, Président.
M. POPOVICH, Vice Président.
P. M. SCHNEIDAU, Secrétaire.

Fait sous serment, pardevant moi à la Nlle Orléans, le 21 janvier 1886.

J. BENDERNAGEL, Notaire.

Directeurs.

E. Fragst,	A. Walz,
M. Popovich,	F. Aufmkolk,
B. Saloy,	M. Vonderbank,
M. Abascal,	H. Schroeder,
D. Hughes,	A. Bartholomew,
A. D. Finley,	A. Haber,
Theo. L. Sugg,	S. M. Miller,
Chas Stiegler,	Geo. Ellis,
C. Trumpy,	O. A. Schneidau,
P. Thormaehlen,	Ferd. Goldsmith,
N. Seibel,	A. Xiques,
Peter Blaise,	B. Campiglie,
	Frank Barker.

L'Expérience du Révérend PÈRE WILDS.

Le Rév. Père Z. P. Wilds, missionaire très connu de la ville de New York, et frère de feu l'éminent Juge Wilds, de la Suprême Cour du Massachusetts, écrit ce qui suit:

"78 E. 54th St., New York, 16 Mai, 1882.

MESSRS. J. C. AYER & CO:

Je fus, l'hiver dernier, en proie à une humeur qui torturait mes membres de démangeaisons intolérables; la nuit surtout mes souffrances étaient terribles, outre les démangeaisons, un feu intense me consumait, il m'était impossible de supporter la plus légère couverture. Je souffrais en même temps d'un violent catarrhe, et d'une toux catarrheuse; j'avais perdu l'appétit, et mon système était au plus bas. Connaissant la valeur de la SALSEPAREILLE D'AYER, soit par observation dans plusieurs cas de maladie, soit par l'usage que j'en avais fait moi-même quelques années auparavant, je commençai à m'en servir, pour mettre, s'il était possible, un terme à mes horribles souffrances. Mon appétit commença à revenir presque à la première dose. Après un temps très-court la fièvre et les démangeaisons se calmèrent, et tout signe d'irritation de la peau disparut. Mon catarrhe et ma toux disparurent aussi, et ma santé s'améliorant graduellement est devenue excellente. Je me sens cent pour cent plus fort, et ce résultat je le dois à la SALSEPAREILLE, que je recommande en toute confiance comme la meilleure médecine pour purifier le sang. J'en prenais trois petites doses par jour, et avant que la deuxième flacon fût fini, ma santé était complètement rétablie. Je mets ces faits à votre disposition, vous devriez les publier dans l'intérêt de nos semblables.

A vous, avec respect, Z. P. WILDS."

Le cas cité ci-dessus est un entre mille. Nous recevons journellement des attestations de cures merveilleuses, toutes prouvent la faculté de la SALSEPAREILLE D'AYER pour guérir toutes les maladies provenant de l'impureté et de la pauvreté du sang et d'une vitalité affaiblie.

La Salsepareille d'Ayer

purifie, enrichit, et fortifie le sang, stimule l'action de l'estomac et des intestins, et par conséquent met le système à même de resister avec succès aux attaques de toutes les Maladies Scrofuleuses, Éruptions de la Peau, Rhumatismes, Catarrhes, Débilité Générale, et tous les désordres résultant d'un sang pauvre et corrumpu et d'un système faible et débile.

PRÉPARÉE PAR LE

Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.

En vente dans toutes les Pharmacies; prix $1, six flacons pour $5.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

—Succession de—

Mme Julia P. Abbott—No 16,762.

SUR LA DEMANDE DE JOHN BOYD, de Lexington, Kentucky, tuteur des mineurs Cecily G. McCaw, Paul J. McCaw, Nina C. McCaw, Lucy E. McCaw, W. R. McCaw, Jr et Eloise C. McCaw—

Attendu que, John Boyd, tuteur des susdits mineurs, par l'intermédiaire d'Octave Morel, son agent dûment autorisé et son avocat a fait application à cette Cour pour avoir l'autorisation de prendre possession de la propriété appartenant aux dits mineurs et de la transférer de l'Etat de la Louisiane, à Lexington, Kentucky.

Avis est ici donné à tous ceux que cela concerne, de donner les raisons dans les trente jours, à partir de la première publication de cet avis, pour quoi l'application du dit tuteur ne serait pas accordée.

Par ordre de Cour.

JULES VIENNE, Député Greffier.

21sept—1fpsp30j

ANNONCES JUDICIAIRES.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—

Etat de la Louisiane ex rel. Léon Lavedan, demandant une monition—No 18,307, Division E.

A tous ceux que le présent avis concerne, salut:

Attendu qu'à une vente publique faite par Thomas Duffy, shérif civil pour la paroisse d'Orléans, le 28me jour d'août 1886, dans l'affaire de Léon Lavedan vs. Gertrude Schwaner et son mari et Mlle Amalia Matilda Schwaner, No 18,307, Division E, de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans d'après l'ordre lancé par la dite Cour ordonnant au shérif civil de saisir, publier et vendre la propriété ci-après décrite, le dit shérif civil a adjugé la dite propriété à Léon Lavedan, le pétitionnaire ci-dessus mentionné, comme étant le dernier et plus fort enchérisseur, pour la somme de deux mille piastres comptant et le dit Léon Lavedan a demandé à cette Cour une monition ou un avis, conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373, etc., des statuts révisés de 1870 de l'Etat de la Louisiane.

Donc, dès maintenant toutes les personnes intéressées sont citées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, à faire valoir si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété après décrite, par suite d'une informalité ou illégalité quelconque dans les procédures, publication, descriptions et adjudication d'après lesquelles la vente a été faite, ou toute illégalité, irrégularité dans les assessements et annonces, époque ou genre de vente, ou toute informalité dans l'ordre, décret ou jugement de la Cour d'après lesquels la vente s'est faite, ou toute omission ou illégalité, ou toute autre défectuosité quelconque, ces personnes sont requises de présenter dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles l'adjudication ou vente ainsi faite au dit Léon Lavedan ne serait pas confirmée et homologuée.

Attendu que le prix payé par le dit acquéreur Léon Lavedan, est de deux mille piastres comptant.

La description de la propriété adjugée au pétitionnaire est comme suit:

Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tout ce qui y appartient et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant en quelque sorte que ce soit, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Laurel, Annonciation, Washington et Quatrième, désignés par les Nos quatre et cinq et mesurant chacun vingt-neuf pieds deux pouces de face à la rue Washington, sur cent onze pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles.

Le dit terrain No quatre étant ainsi désigné comme lot No quatre) d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt, député voyer, le 16 mars 1867, annexé à un acte passé par devant Joseph Cuvillier, ex notaire, le 25me jour d'avril 1867 et le dit lot No cinq étant ainsi désigné (comme lot No cinq) d'après un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 9 novembre 1859, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de W. H. Peters, ex notaire.

Bureau du greffier, Cour Civile de district, Nouvelle Orléans, 4 octobre 1886.

Signé: HENRY L. LAZARUS, Juge de la Cour Civile de District, Division "E".

GEO. P. CAZELAR, Député-greffier de la Cour Civile de District.

Copie exacte:

GEO. P. CAZELAR, Député greffier.

8 oct—8 5 f en 30 jours.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT—No 18,761, Division C.

Dans l'affaire de James W. Fee, demandant une monition.

A tous ceux à qui parviendra ceci salut:

Attendu qu'à une vente de taxes publiques pour les taxes non payées de l'année 1878 assessées au nom de George O. Norton, faite dans la ville de la Nouvelle-Orléans le 24me jour du mois d'août 1886, James D. Houston, Percepteur de taxes pour le Premier District du District supérieur de la ville de la Nouvelle-Orléans, conformément à l'autorisation que lui donne la loi, a adjugé à James W. Fee, le pétitionnaire cité ci-dessus, comme étant le plus fort et dernier enchérisseur, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Un terrain dans le Quatrième District de la ville de la Nlle Orléans dans l'îlet borné par les rues Baronne, Brainard, Philip et Jackson, désigné comme lot No 15 de l'îlet No 264. Le dit lot 15 mesure soixante six pieds de face à la rue Baronne sur 123 pieds de profondeur.

Et, attendu que le 24me jour de mars 1875 à une vente publique de taxes pour les taxes non payées de l'année 1873 assessées contre la dite propriété au nom de Carolina Flodrey, A. S. Badger alors percepteur de taxes d'Etat pour le dit district, après a être conformé à toutes les formalités de la loi, a adjugé la dite propriété à l'Etat de la Louisiane, et a ensuite le 15me jour de septembre 1875 d'après un acte pardevant C. H. Thompson, conformément aux exigences de la première section de l'acte No 105, approuvé le 28 mars 1874, vendu ladite propriété à George C. Norton, après laquelle dite vente a été confirmée par le directeur George B. Johnson le 25me jour de mars 1876.

Et attendu que James W. Fee a fait application à cette Cour pour une monition ou avis conformément à la loi et aux sections 2371, 2372, 2373 de l'acte No 95 approuvé le 10 mars 1870, connue comme statuts revisés de la Louisiane.

Donc maintenant, que toutes personnes intéressées dans la dite propriété sont citées et priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la dite propriété, à cause d'une informalité dans les procédures pour la publication, descriptions ou adjudications faites à ces deux ventes mentionnées ci-dessus ou à cause de la moindre irrégularité ou illégalité dans les estimations ou avis, ou dans l'époque et la façon que les dites ventes ont été faites, et toutes autres défectuosités quelconques. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la date de la première publication de cette monition dans les feuilles publiques de faire connaître les raisons pour lesquelles les dites ventes ainsi faites plus haut, ne devront pas être confirmées et homologuées.

Bureau du Greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans 23 septembre 1883.

Signé N. H. RIGHTOR, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. F. A. Monroe, Juge de la dite Cour, Division C, actuellement en congé.

Signé, JAS. D. RANKIN.

Député Greffier.

Une copie exacte.

JAS. D. RANKIN, Député Greffier.

28sept—

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.

L'Etat sur la déposition de Camille E. Girardey demandant une monition.

ETAT DE LA LOUISIANE.

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxes faite en la ville de la Nlle-Orléans, le 8me jour du mois de septembre 1883 et encore le 24me jour du mois d'avril 1886, dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre James Livingston, le Percepteur de taxes du second district du district inférieur de la ville de la Nouvelle Orléans conformément à l'autorité dont il est revêtu par la loi, a adjugé à Camille E. Girardey, le pétitionnaire ici, comme le plus offrant et le dernier enchérisseur, la propriété ci-après décrite, et attendu que le dit Camille E. Girardey s'est adressé à cette Cour pour qu'une monition soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte 95 approuvé le 10 mars 1870, des Statuts révisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes intéressées sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans à faire valoir, si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci après décrite, par suite d'une informalité quelconque dans les procédures ou dans la justification, description et adjudication d'après lesquelles les ventes ont été faites; ou toute irrégularité ou illégalité dans les assessements, notices, demandes, annonces, époque ou genre de la vente à laquelle le pétitionnaire en est devenu l'acquéreur, ou toute autre défectuosité, ces personnes sont requises de présenter dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Attendu qu'à la première vente de la dite propriété, le prix payé a été de vingt trois dollars quatre vingt-douze, et qu'à la seconde vente de ladite propriété le prix a été de quarante cinq dollars et que le dit prix a été payé comptant par ledit Camille E Girardey.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ enregistrée au bureau des transferts de cette paroisse, livre 120 page 486, et livre 122, page 955: treize terrains dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'îlet 452, borné par les rues Canal, Douane, Rendon et l'Avenue Hagan, désignés par les Nos de 5 à 17 inclusivement, et mesurant ensemble 308 pieds 1 pouce et quatre lignes de façade rue du Canal, étant tout la même façade du carré rue du Canal, sur 173 pieds, 10 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade sur l'avenue Hagan, et de semblable profondeur et façade rue Rendon.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle Orléans, 15 septembre 1886. Signé N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon A. L. Tissot, juge de la dite cour; Division A actuellement en congé.

JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.

Copie exacte.

JAS. D. RANKIN, Sous-Greffier.

17 sept—24,Oct 1,8 15,18.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Mitchell & Bettis vs. W. O. Coleman.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 10,256—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. H. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à l'enchère publique, à l'entrepôt de John Holmes & Co., rue Tchoupitoulas, coin Notre Dame, le SAMEDI, 16 octobre 1886, à midi, de la propriété décrite ci-dessous, à savoir:

Un Colemein Cotton cleaner and feeder, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Cette vente étant la seconde et dernière enchère, la dite propriété sera définitivement adjugée au plus haut enchérisseur pour ce qu'elle rapportera, à douze mois de crédit, l'acquéreur fournissant une bonne et solvable sécurité portant 5 pour cent d'intérêt par an du jour de l'adjudication jusqu'à parfait paiement. Le dit acquéreur aura à déduire et payera au comptant l'impression et les frais du constable, etc., qui se monte à peu près à la somme de $70.

FENDEL HORN, Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

7 Oct7,10,16

A. Guilliourd contre A. Cohen de Winter, Mme H. B. Cenas, intervenor.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No 8,409—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle Orléans, en faveur de Mme H. B. Cenas, intervenor, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Second District de cette ville, le MERCREDI, 20 octobre 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir:

Un lot de meubles de maison d'après un inventaire enregistré en mon bureau;

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

ALFRED BARNES, Constable de la Deuxième Cour de Cité.

9 oct—9 14 et 20

Succession de Samuel Bell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 6,633—Division E—Attendu que Samuel H. Bell a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Samuel Bell, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la cour.

W. J. McGEEHAN, Greffier.

7 oct—7,11,16

VENTES A L'ENCAN

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Augustin Viavant Sr.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E—No 18,598.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur.—Bureau, No 79 rue Bienville.—SAMEDI 16 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de ladite Cour, division E, actuellement absent sur un congé, daté le 10 septembre 1886, il sera vendu, la propriété décrite ci-après, appartenant à la dite succession, à savoir:

Une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet No 1517, borné par les rues Broad, Lapeyrouse, White et Laharpe.

Laquelle portion de terre mesure, en mesure américaine, 38 pieds 6 pouces de face à la rue White, sur une profondeur de 100 pieds et 1 pouce entre lignes parallèles, il est composé de tout le lot No 30, qui mesure 26 pieds 4 pouces de face à la rue White sur une profondeur de 100 pieds 1 pouce et d'une partie du terrain No 29 qui a 12 pieds 2 pouces de face à la rue White et contigu au terrain No 30 sur une profondeur 100 pieds et 1 pouce entre lignes parallèles; d'après un plan dressé par Pilié à Murray le 19 mars 1869, déposé au bureau de A. Doriocourt, notaire en cette ville.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886 au-dessus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Joseph Duvigneaud notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 sept—14,18,25—oct 2 9 16

PAR B. ONORATO

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur à Mandeville.

Succession de Louis Degalle, épouse décédée de George Weppner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, No 18,275.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau, No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 30 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine, entre Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la dite Cour, en date du 21 septembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite, à savoir:

Un certain morceau ou portion de terre situé dans la ville de Mandeville, paroisse St-Tammany, Etat de la Louisiane, étant la portion du lot No 2, dans l'îlet No 34, conformément à un plan de Mandeville, déposé au bureau du recorder de cette paroisse, ayant 103 pieds de face à la rue Lafitte sur une profondeur de plus ou moins de 250 pieds entre lignes parallèles, s'étendant et se bornant à la ligne de la propriété de M. Chas L. Gumbel dans le fond. Cette propriété est bornée au nord ou le côté supérieur par le lot appartenant à Jean Eugène Caillot et au sud ou du côté inférieur par le lot appartenant à Eugene Caillot.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Robt J. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur paiera, en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

26 sept—26—2 9 16 23 30 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Troisième District.

Successions de Valery Montal et épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 18,333

PAR B. ONORATO, Encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 23 octobre 1886, à la Bourse d'encan Arcade rue Magazine entre Natchez et Gravier en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor juge de la dite Cour Division D, siégeant en place de l'Hon. A. L. Tissot, juge, maintenant absent en congé, en date du 18 septembre 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci après décrite à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues St Claude, Bons Enfants, Marais (anciennement Moralès), Clouet et Louisa. Le quel lot forme l'encoignure des rues St Claude et Clouet mesure au pied américain 31 pieds 8 pouces et 6 lignes de face à la rue St Claude, sur une profondeur de 118 pieds 6 pouces et 6 lignes de face à la rue Clouet entre lignes parallèles.

Conditions comptant.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant F. Zengel, notaire. L'acquéreur payera en sus du prix de son adjudication, les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.

21sept—21 25—oct2 9 16 23

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Wm. Gordon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 18,880

PAR B. ONORATO, encanteur, Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI 23 octobre 1886, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Natchez et Gravier, conformément à un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, siégeant à la place de l'hon. A. L. Tissot actuellement en congé daté le 4 août 1886 je vendrai la propriété décrite ci-après à savoir:

Un certain terrain désigné comme partie du lot No 13 dans l'îlet borné par les rues Tonti, Miro, Palmyre et Gasquet, la dite portion ou partie du lot No 13 mesure 25 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses (No. 130 Palmyre) et les améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges y appartenant.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Bouny notaire public, aux frais des acquéreurs. Taxes et frais seront au dessus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour lier la vente.

18 sept—25—2 9 16 23oct

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Magdeleine Grasser, tutrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,182—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 octobre 1886, à midi, de la propriété décrite ci après, à savoir:

1° Une certaine propriété située dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chartres, Toulouse, St Pierre et Royale, comprenant un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désignée par la lettre A de l'îlet No quarante deux, d'après un plan des livres de plans de la succession de Mme Marie Celeste de Marigny, veuve de F. E. de Livaudais, dressé par J. A. D'Hémécourt, daté le six décembre dix huit cent soixante quatre, déposé dans le bureau de Selim Magner, un notaire en cette ville, lequel terrain mesure (mesure américaine) trente sept pieds huit pouces de face à la rue Chartres sur cent vingt huit pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec quatre vingt dix (réduites à quatre vingt quatre) actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

2° Une autre propriété adjacente à celle décrite ci-dessus dans le même district et îlet consistant en un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, designé sur le plan susdit par la lettre "B" du même îlet numéro quarante-deux et avant, en mesure américaine, vingt-quatre pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue de Chartres sur cent vingt-huit pieds quatre pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec soixante-six actions (réduites à soixante six) du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire susdite.

Conditions—Comptant sur les lieux pour payer et satisfaire la dette pour prêt sur le capital due aux plaignants, à savoir:

Six cent quarante piastres avec dix pour cent d'intérêt par an, du 1er mai 1882 et l'autre somme de seize cent vingt piastres avec intérêt à huit pour cent sur trois cent vingt piastres du 1er août 1881 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1882 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1883 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1884 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1887.

Et l'acquéreur aura en outre à assumer la dite hypothèque du stock pour garantir les dites actions pour le montant non payé et à assumer aussi toutes les obligations d'actionnaire à la dite banque ainsi que cela est fixé par la Charte et les règlements de celle-ci la propriété restera spécialement hypothéquée pour garantir la dite dette du capital hypothécaire et la balance s'il y en a comptant.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.

11sept—11 18 25—2 9 13 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. H. Asbury vs. Wm H. Sparrow.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 18,635—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 16 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg St-Jean, Deuxième District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Rendon (ci devant Seconde), Lopez (ci devant Troisième), Esplanade et Washington, étant le No 10 du dit îlet et formant le coin des rues Lopez et Washington. Le dit terrain mesure trente un pieds onze pouces et cinq lignes de façade Avenue Washington, sur une profondeur de cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de façade rue Lopez, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur ici a acquise par achat de P. A. Bacas, ainsi qu'en fait foi un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire, en date du 6 mai 1878.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

THOMAS DUFFY, Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 sept—14 21 28—7 14 16 oct

Avis aux Votants

ETAT DE LA LOUISIANE, Paroisse d'Orléans.

Bureau de l'Enregistreur des Votants, coin des rues Camp et Lafayette.

Nouvelle Orléans, 23 août 1886.

LES personnes désirant s'enregistrer trouveront ce bureau ouvert de 8 heures A. M. à 2 heures P. M. et de 4 P. M. à 7 P. M. jusqu'au 21 octobre 1886, les dimanches et les jours fériés exceptés. Le bureau sera positivement fermé après cette date pour réviser et préparer les livres des Polls.

Les certificats d'enregistrement émis en 1880 et depuis, quand aucun changement de résidence n'a eu lieu, sont bons pour la prochaine élection.

ALEX. BREWSTER, Enregistreur, bureau d'enregistrement.

23 août—60j

VENTES A L'ENCAN

PAR JAS P. GUINAULT.

Vente continuée.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—aujourd'hui, SAMEDI, 9 octobre 1886, il sera vendu, à 1 heure de l'après-midi, à l'encoignure des rues Canal et Franklin.

GROCERIES. La balance du fonds non vendu de la Grocerie.

Aussi, le contenu du café et de la cave du dit établissement.

Conditions, comptant sur les lieux. 5 oct—

50 magnifiques vaches créoles laitières

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—JEUDI, 14 octobre 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'ancienne habitation "Allard" en face du Bayou St Jean.

50 belles vaches laitières toutes avec de jeunes veaux et habituées à l'écurie.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, de $50 à $100 trois mois, et au dessus de $100 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 9 oct—

Vaches laitières.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 12 octobre 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, à l'encoignure des rues Tonti, Quet et Cortez, près de la rue du Canal, derrière l'ancienne résidence Bell.

10 vaches laitières fraiches en lait avec des veaux et quatre sur le point de vêler.

Aussi 2 chevaux.

Conditions—Jusqu'à $50 comptant, et au-dessus de $50, six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur. 9 oct—

Meubles, Argenterie, etc.

Succession de Jules P. Sarrazin.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 16,936

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—JEUDI, 21 octobre 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, rue du Canal, entre les rues St Patrick et Olympia, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 5 octobre 1886—

Un lot de meubles meublant, argenterie, etc., etc.

— Aussi —

Deux billets datés Nlle-Orléans, nov 16 1883, tirés par J. P. Sarrazin fils & Co. en faveur du défunt, chacun de la somme de $25 000 payables 31 août 1884 après échéance et portant 6 pour cent d'intérêt de date.

L'intérêt du défunt dans la maison J. P. Sarrazin fils & Co comme associé en commandite.

Conditions—Douze mois de crédit en billets garantis avec endosseurs. 6 oct—6 13 21

Magasin en briques à deux étages, formant encoignure aux rues Baronne et Girod, et Maison double, à deux corps de logis rue des Remparts No 450.

Actions d'assurance.

Succession de Peter M. Peterson.

No. 18,727—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 6 novembre 1886, il sera vendu à midi à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 29 septembre 1886 signé par N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division D siégeant à la place de l'honorable F. A. Monroe juge de la dite Cour, Division C maintenant absent en congé—

Les propriétés et actions suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

—Actions—

Cinq actions du fonds capital du New Orleans Insurance Association, de $30 chacune, d'après certificat No 393 daté 1er novembre 1874.

Une action du fonds capital du Merchants' Insurance Company, de $100 d'après certificat No 215, daté 15 juin 1870.

—Propriétés foncières—

L'encoignure des rues Baronne et Girod.

Une portion de terre située dans le Premier District de cette ville composée des lots A et B mesurant ensemble 25 pieds 7 pouces de face à la rue Baronne sur 128 pieds 3 pouces de profondeur et face à la rue Girod de la 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur sur une ligne perpendiculaire à la rue Girod de la 41 pieds 11 pouces 5 lignes sur une ligne parallèle à la rue Girod, de la 102 pieds 3 pouces 3 lignes sur une ligne perpendiculaire et courant vers la rue Girod, et 26 pieds 3 pouces sur une ligne perpendiculaire, et courant vers la rue Baronne. Ensemble une grande bâtisse en briques à deux étages avec verandah en fer faisant face aux deux rues.

La bâtisse à l'encoignure est occupée comme un magasin d'épicerie et les étages supérieurs comme résidence. Une bâtisse en briques à étage attenant à la maison principale ayant 11 chambres une autre bâtisse basse en briques faisant face à la rue Girod ayant 3 chambres, une citerne etc. etc.

La propriété ci-dessus est louée à bail jusqu'au 30 juin 1887 à raison de $50 par mois. La locataire actuelle faisant toutes les réparations nécessaires à ses propres frais durant le terme du présent bail.

Maison à deux corps de logis rue des Remparts No 450.

Un lot de terre situé dans le 3me District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Remparts, Bourgogne, Union et Français, lequel lot de terre mesure 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue des Remparts sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Ensemble une maison double couverte en ardoises ayant six chambres, galerie vitrée et deux cabinets. Une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises ayant quatre chambres, cour briquetée entre les deux bâtisses avec cour, deux citernes, puits, lieux d'aisance double etc., etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Ch. A. Sel notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix d'acquisition sera exigé des acquéreurs.

2 oct—2 9 16 23 30—6 nov

Meubles de Maison.

Succession de Peter M. Peterson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 18,727

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—MERCREDI 13 octobre 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, à la dernière résidence du défunt, rue des Remparts No 450 entre les rues Union et Français, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civil de District pour la paroisse d'Orléans en date du 29 septembre 1886—

Un lot de meubles meublant (quantité etc.) le tout d'après inventaire enregistré en cour.

Conditions—Comptant.

2 oct—2 7 13.

Succession de David Neuhart.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 18,394.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Passage de la Bourse et Bienville—SAMEDI, 23 octobre 1886, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magasine entre la rue Gravier et le Natchez Alley en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 17 septembre 1886—

Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Bons Enfants, Amour, Port et St Ferdinand, lequel lot de terre mesure 29 pieds 2 pouces de face à la rue Bons Enfants sur 100 pieds de profondeur—voir le plan à la Bourse.

Conditions—Comptant sur les lieux.

L'acquéreur paiera en sus du prix d'acquisition, les taxes dues pour l'année 1886.

Acte de vente pardevant Peter J. Kraemer, notaire.

19 Sept—25—Oct 2 9,16 23.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de campagne dans le 3ème District de cette ville, faisant face au fleuve Mississipi et près du dépôt du Chemin de fer de Morgan:

No 18,491—Succession de Veuve Jacques Théodule Camus.

No 2089—Succession de feue Veuve John T. Hamlin.

No 18,490 Succession de Firmin Alphonse Camus.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, coin Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 9 octobre 1886, à midi précis à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en cette ville, en vertu et conformément à trois ordres de Cour rendus dans les susdites successions par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, le quatre du courant, il sera vendu pour le compte des susdites successions, les propriétés suivantes, savoir:—

1o. Une certaine portion de terre désignée par la lettre A, sur un croquis plan annexé à l'inventaire de la succession de Mme veuve J. T. Camus, fait par Omer Villeré, notaire, le 27 août 1880—située dans le cinquième district de cette ville, sur la rive droite du Mississippi au dessous du canal Verret, mesurant un arpent de face au fleuve Mississippi sur 40 arpents de profondeur entre lignes parallèles, bornée au dessus par une portion de terre appartenant aux Etats-Unis et par la lettre B, d'après le susdit croquis et au-dessous par la propriété de J. Kohn sujet à un droit de passage en faveur du lot B, d'un chemin de 30 pieds de largeur du chemin public en face jusqu'à l'endroit où ce chemin ouvre sur le lot B, ainsi qu'il est mentionné sur le dit croquis.

2° Une autre portion de terre, désignée par la lettre B, d'après le susdit croquis et attenant au susdit lot A, mesurant de largeur 2 arpents sur 25 arpents de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit lot étant situé derrière la propriété appartenant au Gouvernement des Etats-Unis, et est à une distance de 15 arpents du fleuve et est borné sur le côté inférieur par le lot A, et par le côté supérieur par la propriété appartenant maintenant ou ci-devant à la succession de J. B. Olivier, avec l'usage du droit de passage du fleuve à la propriété par le chemin sur le lot A, ainsi qu'il appert d'après le susdit croquis. Lesquelles deux lots de terre appartiennent aux susdites successions dans les proportions suivantes:

A Madame veuve J. T. Camus dans la proportion de 1870|3072.

A la succession de Madame Hamlin dans la proportion de 601|3072.

Et à la succession de Firmin Alphonse Camus dans la proportion de 601|3072.

Termes et conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Omer Villeré, notaire, aux frais des acquéreurs.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs.

7 sept—7,11,18,25—2 9 oct

Successions consolidées de Mathilde Jourdan, épouse décédée d'Emile Robert, Louise Robert, Rosinette Beauregard et Alcide Beauregard.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur.—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI, 9 octobre 1886, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 28 août 1886—

Un lot de terre situé dans le 3ème District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Antoine, Annette, Girod et St Jean Baptiste, lequel lot de terre mesure 32 pieds de face à la rue St Antoine sur 128 pieds de profondeur. Ensemble, une maison en bois avant 4 pièces, cuisine double avec galerie derrière, deux citernes, lieux d'aisance, puits, etc. etc.

Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Rot. J. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.

4 sept—4, 11, 18, 25—oct 2, 9.

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de valeur dans le Deuxième district.

Une résidence en briques et en bois à deux corps de logis, No 97 rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine.

Un grand terrain nu, rue Toulouse, entre Remparts et Bourgogne.

Succession d'Antoine Sarrat.

No. 17,870.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, encanteur—Bureau, No 46 rue Royale—SAMEDI, 13 novembre 1886 il sera vendu à l'encan, à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, en date du 1er octobre 1886, dans la succession ci-dessus, la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Dumaine, St Philippe, Bourbon et Dauphine et mesurant au pied français 30 pieds de face à la rue Dumaine sur 150 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Les améliorations consistent en une résidence en briques et en bois à un étage avec mansarde et à deux corps de logis couverte en ardoises ayant en tout 4 grandes chambres, galerie fermée et 2 cabinets et 2 bonnes chambres dans la mansarde, aussi une cuisine en briques à deux étages, (attenante ayant 3 chambres en haut, 3 chambres en bas, chambres à bois et charbon, waterworks, lieux d'aisance, cour briquetée et un joli jardin dans le fond.

La propriété porte le numéro municipal 97 rue Dumaine.

2° Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Toulouse, St Pierre, Remparts et Bourgogne, désigné par le No 12 sur un plan dressé par C. A. Hedin, architecte le 19 mai 1853, et déposé dans le livre des plans No 3 de H. E. Cenas, ancien notaire en cette ville, le dit lot mesure, au pied américain, 40 pieds de face rue Toulouse sur une profondeur de 120 pieds 8 pouces, entre lignes parallèles.

Toutes les bâtisses et améliorations qui se trouvent sur les dits lots sont inclus dans la vente.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Theo. Guyol, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9oct—9 16 23 30—6,13nov.

Succession de Alexandre F. Lewis.

No. 18,682—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur—Bureaux, 46 rue Royale,—SAMEDI 13 novembre 1886 à midi il sera vendu à l'enchère publique à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre la rue Gravier et le Natchez Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, Division E, actuellement en congé, la propriété ci-après décrite—

Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Hôpital, Prieur, Johnson et Quartier, mesurant mesure française, 33 pieds 6 pouces de face à la rue Hôpital, sur une profondeur de 81 pieds sur la ligne qui le sépare du lot No 16, et borné sur l'autre côté par une ligne oblique par la propriété de Mme Pontalba ou ses représentants, le dit lot étant ci-dessus étant désigné comme lot No 17 d'après un plan dressé par L. Bringier, voyer général, le 26 juillet 1830 déposé au bureau de V. Foulon notaire en cette ville.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant G. de Armas notaire aux frais de l'acquéreur.

9oct—9,16 23 30—6,13nov

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dans l'affaire des enfants mineurs de Louis Barthe, pétitionnant, etc.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 18,677

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear encanteur, Bureau 46 rue Royale—SAMEDI 13 novembre 1886 à midi il sera vendu à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. H. L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date respectivement du 4 septembre et du 29 septembre 1886 dans l'affaire ci-dessus, la propriété ci après décrite, à savoir—

Un lot de terre, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le No 4 et formant par les rues Marais ou Plaisance, Columbus, St Claude et l'Avenue et Bernard, mesurant 32 pieds 10 pouces 8 lignes de face à la rue Columbus, 95 pieds 1 pouce 2 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 3 et 81 pieds 3 pouces 5 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 5.

La maison de résidence dépendances, barrière et cuves, récemment construites dessus ne sont pas vendues avec le lot, et délai de six mois à partir du jour de la vente est alloué au propriétaire des dites bâtisses, etc. pour les enlever du dit terrain.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire, aux frais de l'acquéreur.

9oct—9 16 23 30 nov 6 13

No. 220 rue Roman entre Hôpital et Chemin du Bayou. Un magnifique double corps de logis en bois.

Terrain vide rue Roman entre les rues Chemin du Bayou et Hopital.

Succession de MALVINA ANN WALKER par son premier mari veuve de AUGUSTIN F. HUWAS et décédée femme de CHAS. E. NASH

No. 18,608—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — Placide J. Spear encanteur, Bureau 46 rue Royale—le SAMEDI 16 octobre 1886, il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans daté le 14 septembre 1886, pour le compte de ladite succession, les propriétés décrites ci après, à savoir—

1° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues **Roman, Prieur, Hôpital** et le **Chemin du Bayou**, désigné par la lettre A d'après un plan dressé le 6 septembre 1886 par E. Surgi, arpenteur civil annexé à l'inventaire de la succession au bureau de Ant. Doriocourt notaire, le 10 septembre 1886, d'après le dit plan le dit terrain mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue **Roman**, sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un magnifique double corps de logis avec cuisine ayant en tout, quelque cinq chambres au rez de chaussée et cinq chambres dans l'attic, aussi une bâtisse à deux étages au fond, avec 6 chambres, lieux d'aisance, citerne, etc.

2° Un terrain dans le même district et îlet que la propriété décrite ci-dessus, et adjoint à celle-ci, désigné par la lettre B sur ledit plan mentionné ci-dessus et mesurant d'après celui-ci en mesure américaine 25 pieds 8 pouces de face à la rue **Roman**, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Les acquéreurs assumeront au dessus de leurs adjudications le paiement des taxes pour l'année 1886.

Acte de vente pardevant Ant. Doriocourt, notaire aux frais des acquéreurs.

15sept—15 18 25—oct2 9 16

PAR HOEY & O'CONNOR.

Emplacement pour Grocerie et résidence.

Coin des rues Magasins et Toledano. Cottage et terrain adjacent. No 932 rue des Magasins, près de l'Avenue de la Louisiane.

Succession de Christophe Ullmann

No 18,153—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 9 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade rue des Magasins, en vertu de quatre ordres de cour de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans datés le 30 & 31 août 1886, il sera vendu à l'enchère publique la propriété décrite ci-dessous, à savoir—

1°—**La résidence et le magasin en bois à deux étages, &c.**, au coin nord-est des rues Magasins et Toledano dans l'îlet borné par les rues des Magasins, Constance, Toledano et Pleasant désigné comme lot No 12 et mesurant 32 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 110 pieds et 39 pieds 8 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 8 qui y est adjacent dans le fond. Cette propriété fait face à la station du chemin de fer de la rue des Magasins, est un bon emplacement pour les affaires et l'on est toujours certain d'avoir de bons locataires.

Les loyers sont actuellement à $42 par mois.

2°—**Le cottage en bois à un étage** au No 932 rue des Magasins dans l'îlet borné par les rues Magasins, Constance, Delachaise et l'Avenue Louisiane. Le terrain est désigné par le No 15 et mesure 25 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 153 pieds et 2 pouces, entre lignes parallèles. Le cottage est éloigné de la rue, a une galerie devant et derrière et environ cinq ou six chambres. Le voisinage est excellent et une double ligne de cars urbains passent devant.

3°—**Une portion de terre** au fond et contigu au dit lot No 15 décrit ci-dessus se trouvant derrière les lots Nos 28 et 29 et mesurant 50 pieds parallèle aux rues Magasins et Constance, et 31 pieds 2 pouces, plus ou moins, en largeur parallèle à l'Avenue Louisiane et à la rue Delachaise.

Conditions—Une moitié au plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, à un crédit de un ou deux ans du jour de la vente, en billets des acquéreurs portant intérêt de 7 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue. 5 pour cent frais d'avocat, assurance et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement au dessus du montant de leurs adjudications de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année 1886, et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Peter J. Kraemer Esq, notaire.

Et à la même place et à la même heure—

5 actions du capital du N. O. Insurance Association.

Une paire de boucles d'oreilles en diamant et une chaîne et porte-crayon et un médaillon.

Conditions—Comptant.

5 sept—5 18 25—2,9 oct

Succession de Mariano Henet.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 17,401—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par l'exécuteur testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et pourquoi le dit exécuteur ne serait pas déchargé.

Par ordre de la Cour

W. J. McGEEHAN, Greffier.

8 oct—8 13 17

MONITION

ETATS-UNIS D'AMERIQUE,

DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane.

Le Président des Etats Unis d'Amérique, à tous ceux à qui parviendra ceci, salut:

Attendu que Harry T. Howard ayant acheté à une vente publique faite par E. B. Pleasants, marshall des Etats Unis pour le district oriental de la Louisiane, le 12 juin 1886, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé et émis par l'Hon. Cour de Circuit des Etats Unis pour le cinquième circuit et district oriental de la Louisiane, dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No 11,297, au docket de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, et étant adressé à la dite cour pour une monition et avis, conformément à la loi, savoir: les sections 2370, 2371, 2372 et 2373 des Statuts Révisés de l'Etat de la Louisiane ou de l'acte No 96 approuvé le 10 mars 1870.

Que toutes les personnes intéressées dans l'affaire sachent qu'elles sont citées et prévenues au nom du Président des Etats Unis d'Amérique et de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, et elles ont de montrer cause ou de faire valoir toutant la propriété, à cause de quelque informalité sur la forme de la Cour en vertu duquel a été opéré la vente ou d'une irrégularité ou d'une illégalité dans l'estimation, l'annonce, ou la description, ou dans le temps, lieu ou la manière de la vente, ou pour toute autre cause quelconque, de se présenter dans les trente jours qui suivront la première insertion de cette monition dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No 11,297, au docket de la Cour de Circuit des Etats Unis pour le Cinquième Circuit et le District oriental de la Louisiane et Harry T. Howard s'en est rendu acquéreur au prix de dix mille dollars.

Description de la propriété telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente du dit marshal aux Etats Unis enregistré au bureau du Contrôleur des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, le 21 juillet 1886, dans le livre No 127, pages 43 et 44.

1. Tout et particulièrement dix lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, les ustensiles, vacuum pans et réservoirs, cars, chaudières, machines, appareils, aménagements et dépendances faisant partie d'une raffinerie attachée à la propriété, ainsi que tout droits, toutes voies, tous privilèges et accessoires, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Peters ci-devant Nouvelle Levée, St. Joseph, Commerce et Julie, et désigné et décrit comme suit:

Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de L. H. Pilié, sous-voyer de la ville, daté du 25 octobre 1881 annexé pour que l'on s'y refère, à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville le 15 nov 1881, et mesurant vingt trois pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Peters (ci-devant Nouvelle Levée), vingt trois pieds de largeur à l'arrière, sur cent vingt six pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur le côté latéral le plus rapproché de la rue St Joseph et cent vingt-cinq pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la ligne latérale le plus rapprochée de la rue Julie, le séparant de la propriété de P. Tulane. Un autre terrain mesurant environ vingt trois pieds de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, sur cent vingt deux pieds neuf pouces et un tiers de profondeur. Deux terrains désignés par les numéros cent six et cent sept sur un plan de J. O. Stark, arrêté notaire en cette ville, aussi, sur un plan de Pilié & Murray, daté du 3 mars 1856. Le dit terrain cent six mesure dix neuf pieds et six pouces cinq lignes de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, dix neuf pieds huit pouces et sept lignes de largeur à l'arrière sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur, et le terrain cent sept mesure vingt deux pieds et cinq lignes de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, dix neuf pieds trois pouces et sept lignes de largeur à l'arrière, sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur. Un terrain désigné par le numéro cent vingt sur le plan précédemment cité dans le bureau de l'ancien notaire Stark mesurant vingt un pieds, quatre pouces et deux lignes de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, vingt pieds, onze pouces et cinq lignes de largeur à l'arrière, sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur. Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de J. A. D'Hémécourt voyer, annexé à un acte passé pardevant F. D. Bertrand, notaire en cette ville, le 25 octobre 1855, et consistant dix-huit pieds deux pouces de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, dix-huit pieds de largeur à l'arrière, cent vingt-six pieds et six pouces de profondeur du côté le plus rapproché de la rue Julie et cent vingt-six pieds cinq pouces de profondeur du côté le plus rapproché de la rue St. Joseph. Les terrains désignés par les lettres C, D, E, F sur un plan de C. F. Zimpel, daté du 8 février 1833, et mesurant comme suit:

Le terrain numéro quatre, environ vingt-un pieds cinq pouces et demi de façade rue Commerce sur cent vingt pieds de profondeur, et vingt-un pieds huit pouces de largeur à l'arrière, le terrain cinq, vingt-un pieds six pouces de façade rue Commerce sur cent quatre pieds et vingt-un pieds huit pouces de largeur à l'arrière. Aussi le tout et séparément la machine, les appareils, ustensiles et dépendances et tous les articles en propriétés personnelles contenus dans la bâtisse et sur les terrains décrits ci-dessus et exposés dans l'annexe au cahier de l'inventaire, par un acte passé par Andrew Hero Jr, notaire de cette ville, le 30 janvier 1883.

2. Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ainsi que tous droits, passages et privilèges y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville, dans le carré d'îlet précédemment décrit, borné par les rues Peters, ci-devant Nouvelle Levée, St Joseph, Commerce et Julie, désignés par les numéros un, deux, trois et quatre sur un plan de Louis H. Pilié, sous voyer de la ville, daté du 26 septembre 1880, déposé pour que l'on s'y réfère, au bureau de A. Hero Jr, comme plan No. 51. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit:

Les terrains numéros un et deux mesurent chacun trente deux pieds huit pouces et sept lignes de façade rue Peters (anciennement Nouvelle Levée) trente deux pieds sept pouces de largeur à l'arrière, sur cent vingt pieds, sept pouces et six lignes sur la ligne de côté du lot numéro un, le plus rapproché de la rue St Joseph, cent vingt deux pieds cinq pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les numéros deux et trois, cent dix pieds sept pouces et quatre lignes sur la ligne de côté du lot numéro deux le plus rapproché de la rue Julie et les lots numéros trois et quatre sont adjacents l'un à l'autre et mesurant chacun trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Commerce, trente deux pieds cinq pouces de large dans le fond sur une profondeur de cent dix pieds six pouces sur la ligne de côté du numéro trois le plus rapproché de la rue Julie, cent vingt pieds sept pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les numéros trois et quatre et cent vingt pieds sept pouces et dix lignes sur la ligne de côté du numéro quatre le plus rapproché de la rue St Joseph. Les dits quatre lots composent un corps de terre ayant une façade de soixante cinq pieds deux pouces six lignes de face à la rue Peters (anciennement rue Nouvelle Levée), et s'étendant en profondeur jusqu'à la rue Commerce sur laquelle rue ils ont une façade de soixante cinq pieds deux pouces, et ce sont les mêmes lots désignés par les lettres G H I J d'après un plan de J. Pilié enregistré au bureau de H. Lavergne, ex notaire en cette ville.

Tout et particulièrement les droits d'usage et d'occupation jusqu'au treizième jour de septembre A. D. 1907 le dit Crescent City Sugar Refining Company conformément à un bail au fond de l'éducation Tulane du lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet ci-dessus décrit borné par les rues Peters, anciennement Nouvelle Levée, St Joseph, Commerce et Julie désigné comme lot numéro deux et mesurant (au pied américain) dix huit pieds dix pouces de façade à la rue Peters, anciennement Nouvelle Levée, à peu près vingt un pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur d'à peu près cent vingt trois pieds huit pouces et cinq lignes sur la ligne qui le divise du lot numéro un, et à peu près cent vingt-quatre pieds sept pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro trois, le dit lot étant désigné par les mots "la propriété de Paul Tulane" sur un plan fait par A. de Armas député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant le soussigné, Andrew Hero, Jr., notaire le 30 janvier 1883, laquelle dite propriété a été spécialement hypothéquée par la dite compagnie par acte pardevant Andrew Hero Jr. notaire en date du 21 mars 1883, en faveur du porteur ou porteurs des billets et coupons spécifiés dans la pétition dans l'affaire ci-dessus.

Témoin, l'Honorable Morrison R. Waite Juge président de la Cour Suprême des Etats Unis d'Amérique, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 19me jour de juillet, A. D. mil huit cent quatre vingt six, et de l'Indépendance des Etats Unis d'Amérique, la 111me Année.

(Signé) EDWARD C. BILLINGS, Juge.

Bureau du Greffier. Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré dans ce bureau.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle Orléans, ce 23me jour de Juillet 1886.

E. R. HUNT, Greffier.

Par A. J. CARTER, Député Greffier.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No. 18,403.

Dans l'affaire de Jules Sabrier demandant qu'une monition soit lancée.

Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela concerne, salut:

Attendu qu'à une vente à l'enchère publique faite à la Nouvelle-Orléans le 24me jour d'avril 1886, le percepteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la ville, par le ministère de son assistant, dûment autorisé, Alphonse Rabouin Jr., a adjugé au dit Jules Sabrier, le pétitionnaire, dernier et plus offrant, en vertu du pouvoir dont est revêtu le percepteur de taxes, par acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 10 juillet 1884 et portant le No 82, la propriété ci-après décrite, et a demandé à cette cour qu'une monition ou annonce soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, des statuts revisés de la Louisiane.

Donc maintenant, que toutes personnes intéressées sachent qu'elles sont priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent, de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la propriété ci après décrite, s'il y a une informalité dans la procédure publication description ou adjudication faite à cette vente ou s'il y a la moindre irrégularité dans l'avis de la vente à l'époque ou de la façon dont le pétitionnaire a acquis la propriété ou par suite d'une inexactitude quelconque. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la première publication dans les feuilles publiques de faire connaître les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne devrait pas être approuvée et homologuée. A cette vente de la propriété ci-après décrite, Jules Sabrier en est devenu l'acquéreur au prix de deux cent quatre-vingt piastres et 37 sous.

Description de la propriété enregistrée au bureau de l'Annotateur des Hypothèques, livre 122, page 555.

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 17 dans le carré d'îlet 316 borné par les rues Hôpital, Rocheblave, Barracks et Tonti. Le dit terrain mesure 32 pieds de façade rue Hôpital sur 125 pieds de profondeur, il est assessé au nom de Henry W. Lanck, qui en est le possesseur et a été vendu pour les taxes d'Etat de 1878 qui pesaient dessus.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1886.

(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.

(Signé) GEO. P. CAZELAR, Sous-Greffier.

L'Abeille de la [illegible]

Bureaux : No 73 [illegible]

NOUVELLE-[illegible]

SAMEDI, 9 O[illegible]

VAPE[illegible]

COMPAGNIE [illegible]

TRANSAT[illegible]

FEUIL[illegible]

LE NO[illegible]

JULES DE[illegible]

PREMI[illegible]